

GROUPE DE TRAVAIL MONDIAL

sur l'éthique et le code de conduite parlementaires



Membres du GTMECCP

Ghassan Moukheiber
président du GTMECCP
député, Liban

Dan Ogalo
député, Ouganda

Sen. Hernan Larrain
sénateur, Chile

Fatima Moustaghfir
députée, Maroc

Brig Gen. Sk. Abu Bakr
député, Bangladesh

GTMECCP Conseillère en programmes

Lesley Burns
Secrétariat mondial de GOPAC
lesley.burns@gopacnetwork.org

Pourquoi mettre en œuvre un code de conduite et d'éthique parlementaires?

Pour représenter efficacement les citoyens, les députés doivent remplir leurs fonctions législatives et jouer leur rôle de gardiens de l'intérêt public, et ils doivent le faire d'une manière qui témoigne des normes éthiques de leur collectivité. C'est pourquoi les parlements doivent élaborer des codes de conduite et d'éthique dotés des règles et des mécanismes d'application appropriés. Ces codes établissent des normes claires permettant aux parlementaires de réduire la subjectivité dans la détermination de ce qu'est un comportement acceptable au parlement. Ils renforcent la confiance de la population et aident à favoriser la saine gouvernance et l'ouverture accrue. En outre, ils permettent aux parlementaires de mieux comprendre leurs tâches de représentants élus et renforcent l'étiquette procédurale au parlement. Accroître la transparence de ces normes augmente la confiance de la population et améliore la reddition de comptes du gouvernement auprès de celle-ci.

GOPAC et l'éthique et le code de conduite parlementaires

Le Groupe de travail sur l'éthique et le code de conduite parlementaires (GTMECCP) reconnaît que le parlement, qui établit les cadres législatifs et régit l'organe administratif du gouvernement, joue un rôle central dans la prévention de la corruption publique. Le GTMECCP fait activement la promotion de l'adoption de codes de conduite et d'éthique adaptés au contexte local de chaque pays, dans les démocraties bien établies et dans les démocraties émergentes. Ce GTM enseigne aux parlementaires qu'ils devraient activement et visiblement jouer leur rôle démocratique (représentation, législation et surveillance) dans l'intérêt public, et qu'ils devraient le faire d'une manière qui répond aux attentes sociétales en matière de comportement éthique.

L'atelier national du GTMECCP

L'atelier national du GTMECCP consiste en une série progressive de séances sur deux jours. L'atelier vise à aider les membres du parlement à créer, au besoin, leur propre code de conduite et d'éthique parlementaires lorsqu'un tel code n'existe pas. S'il existe, l'atelier pourra renseigner les députés sur ce dernier et leur indiquer comment faciliter sa mise en œuvre.

L'atelier s'appuie sur le *Guide d'éthique régissant la conduite des parlementaires*, conçu pour faciliter l'avancement ou la création, le cas échéant, d'un code de conduite et d'éthique efficace et pertinent. Il renseigne les parlementaires sur l'article 8 de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), intitulé « Codes de conduite des agents publics », qui reconnaît que chaque parlement doit cibler le contenu et la portée du code, de même que la manière de l'adapter à la situation nationale afin qu'il soit pertinent et efficace.

L'atelier offre une occasion unique d'apprendre par les pairs garantissant que les députés comprennent bien les valeurs des codes de conduite et d'éthique afin qu'ils améliorent ces points dans leur propre pays.

Objectifs

- Renforcer les moyens des parlementaires dans la création ou l'avancement d'un code de conduite ou d'éthique les concernant à l'échelle nationale.
- Renseigner les parlementaires sur l'article 8 de la CNUCC, intitulée « Codes de conduite des agents publics ».
- Encourager la consultation du Guide d'éthique régissant la conduite des parlementaires et favoriser l'avancement ou la création d'un code de conduite et d'éthique à l'échelle nationale.
- Aider les parlementaires à accroître leur compréhension des codes de conduite et d'éthique et des pratiques exemplaires à l'échelle régionale ou mondiale.
- Donner aux parlementaires l'occasion de réfléchir à l'efficacité et à la pertinence de leur code.
- Donner aux parlementaires les outils voulus pour accroître la confiance de la population dans les représentants élus.

Lignes directrices

- Les ateliers ont lieu au parlement.
- Un membre régional du GMT-CBC agit à titre de modérateur lors de l'atelier.
- Le Secrétariat mondial rédige l'ordre du jour et fournit les ressources spécialisées.
- Le Secrétariat mondial couvre les frais de participation des experts techniques du GTM.
- La section nationale couvre tous les frais locaux.